

LE ROI EST MORT, VIVE LE ROI !

Stéphane Soumis

Cette expression illustrant que malgré le changement de personnage, le système reste en place est confirmé par l'actuel gouvernement québécois. Depuis le début du règne libéral en 2003, neuf ministres de l'éducation se sont succédés en treize ans. Peut-on s'attendre à des changements avec l'arrivée de M. Moreau à la tête du ministère de l'éducation? Monsieur Couillard a déjà annoncé que l'orientation de son gouvernement serait inchangée et ce, notamment sur le dossier de la gouvernance scolaire. De plus, malgré l'atteinte de l'équilibre budgétaire, ce gouvernement maintient ses politiques de coupes et d'austérité. Il refuse d'investir dans l'école publique même si tous les acteurs sociaux s'entendent sur l'urgence d'agir. Monsieur Moreau, de grâce, ne tombez pas dans le piège du chemin tracé par vos prédécesseurs, faites preuve de vision et de courage pour sauver l'école publique!

Où en sommes-nous ?

Comme vous le savez, bien que nous ayons voté pour l'entente intersectorielle négociée en Front commun, aucune entente n'est encore officiellement intervenue. Où en sommes-nous rendus ? Lors de la rencontre du Conseil général de négociation du 28 janvier, les déléguées et délégués de la CSQ ont décidé de ne pas publiciser les résultats tant que le secteur de la santé n'a pas eu la chance de consulter ses membres ce qui devrait être fait pour la réunion du 23 février. Nous vous tiendrons au courant.

Impôts 2015- SSQ

Stéphane Soumis & Marie-Claude Tremblay

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, leur personne conjointe ou leurs personnes à charge. À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

Fédéral

www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/rc4065/rc4065-15f.pdf

Provincial

[www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-130\(2015-10\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-130(2015-10).pdf)

Semaine de relâche

Geneviève Chicoine & Suzanne Dupont

Pour les salariées et salariés du service de garde. :

Vous êtes requis dans votre milieu quand votre école offre le service à moins d'avoir signifié votre absence et d'en avoir eu l'autorisation de votre direction d'école.

Pour les salariées et salariés du secteur administratif et du secteur service direct à l'élève :

Vous êtes tenus de vous présenter au travail. Vos supérieurs ne peuvent pas vous obliger à prendre congé durant cette semaine. Ils ont l'obligation de vous permettre de vous présenter dans votre milieu si c'est votre choix. Si vous voulez vous absenter, plusieurs choix s'offrent à vous : reprise du temps compensatoire, anticiper des vacances, utiliser 2 journées de maladie pour raison personnelle ou vous absenter sans salaire. Vous devez aviser votre direction de vos choix et avoir leur autorisation.

Nous vous souhaitons une belle semaine de relâche! Le bureau syndical est ouvert toute la semaine.

**Syndicat du soutien
en éducation de la
Pointe-de-l'Île
SSEP-CSQ**

Nous rejoindre

C.P. 75

Succursale P-A-T

Pointe-aux-Trembles,

QC

H1B 5k1

T : 514.642.5899

F : 514.642.6035

@ : d88.ssepi@csq.qc.net

Nous visiter

750, 16^e avenue local 8

Pointe-aux-Trembles,

QC

H1B 3M7

www.ssepi.csq.qc.net

Programme d'aide

aux employées

employés (PAE)

Jacques Lamarre et

associés

T : 514.257.7393

1. 800.361.2433

La personne

T : 1 800.476.8737

SSQ

T : 1.800.463.5525

**Abonnez-vous
au
ssepi.csq.qc.net
pour recevoir
toutes les
informations
dans votre
boîte de
courriel.**

Le projet de loi sur la gouvernance des commissions scolaires fut rendu public en décembre dernier. Ce projet de loi donne des pouvoirs accrus au ministre, il dépouille les commissions scolaires, et il attribue de nouveaux pouvoirs et responsabilités aux établissements, ce qui risque d'accentuer la concurrence entre les établissements et de nous éloigner de l'objectif d'égalité des chances. D'emblée, on voit mal comment un grand brassage de structure pourrait servir les élèves! Des doutes sont aussi soulevés quant à la pertinence du projet de loi pour susciter l'engagement du personnel scolaire.

Le personnel de soutien écarté

Le projet de loi n° 86 a écarté le personnel de soutien du conseil scolaire, la nouvelle instance intermédiaire qu'il souhaite mettre en place. Cette attitude irrespectueuse du gouvernement et l'ignorance volontaire dont il fait preuve envers le personnel de soutien sont inacceptables. Le personnel de soutien scolaire possède non seulement des connaissances, de l'expérience et une expertise indéniables, mais aussi un grand sentiment d'appartenance envers l'école. Il est plus qu'en mesure de prendre part activement aux décisions et aux orientations en matière d'éducation.

Des inquiétudes quant aux conséquences pour le personnel de soutien.

Les intentions du projet de loi de « rapprocher l'école des lieux de décision » par un transfert de pouvoirs vers le palier local font craindre les risques importants liés à une plus grande décentralisation. Pour le personnel de soutien, une organisation décentralisée peut vite devenir cauchemardesque. En effet, il y a un risque de saupoudrage des ressources et de morcèlement des tâches. En matière d'organisation du travail, cela peut aussi impliquer plusieurs supérieurs immédiats, qui redéfinissent la tâche sans connaissance suffisante des impératifs du travail du personnel professionnel.

De plus, le projet de loi propose de mettre en place un comité de répartition des ressources, composé majoritairement de directions d'établissement, qui déterminerait le processus de concertation en vue d'établir les principes de répartition annuelle des revenus. Il déterminerait aussi la répartition des services éducatifs complémentaires. Même si la commission scolaire maintient son mandat d'affecter le personnel dans les établissements, nous avons tout de même des appréhensions étant donné les visées décentralisatrices des directions d'établissement.

Par ailleurs, le projet de loi pourrait élargir les ententes de services possibles, entre autres, avec les municipalités ou les organismes communautaires, ce qui ouvre la voie à la sous-traitance.

Nous défendrons l'idée qu'il est beaucoup plus gagnant de choisir l'expertise publique plutôt que la sous-traitance !

Actions entreprises : Représentation au dernier conseil des commissaires.
Présentation aux agents de liaison.
Présentation du Mémoire CSQ en commission parlementaire.

Dossier à suivre !

Fin des compressions en CPE et le réinvestissement en petite enfance.

L'exécutif

Le réseau public des services de garde à la petite enfance, c'est le premier maillon fort de l'éducation. Il doit demeurer universel et accessible, car ses effets bénéfiques, pour l'ensemble de la société, sont indéniables. Pour les tout-petits, il contribue grandement au développement et au dépistage précoce des difficultés d'apprentissage.

Depuis la mi-janvier, les parents du Québec, soutenus par le personnel des CPE, des nombreuses centrales syndicales, des organismes communautaires et des personnalités, sont mobilisés dans toutes les régions pour demander au gouvernement d'annuler les compressions de 120 millions de dollars annoncées pour 2016-2017. Chaînes humaines, lettres aux élus, signature d'une pétition, lettres d'opinion aux médias, autant d'actions qui se sont multipliées aux quatre coins du Québec pour demander l'annulation des compressions et le réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité.

De notre côté, nous pouvons appuyer le mouvement initié par l'AQCPE de différentes façons, notamment en :

- signant la pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale (jusqu'au 24 février)
: <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5663/index.html>;
- modifiant notre photo de profil sur les réseaux sociaux : <http://twibbon.com/support/cpeenp%C3%A9ril-3>;
- visitant le site www.toujoursfousdenosenfants.com pour être au courant des dernières actualités et actions de mobilisation.

Comités de vie professionnelle

Un comité de vie professionnelle peut être créé pour voir à l'amélioration de la vie professionnelle des membres du SSÉPI-CSQ. Il est possible de créer un comité pour chaque corps d'emploi. Nous invitons ceux et celles qui seraient intéressés à former un CVP (3 personnes) dans leur corps d'emploi à communiquer leur nom au syndicat de façon à ce qu'on puisse organiser le plus tôt possible des rencontres.

Saviez-vous que ...

Lorsque la CSPI vous paie des sommes en trop, celle-ci peut les récupérer, mais jusqu'à un maximum de 10% du salaire brut. Par contre, il vous est possible de prendre tout autre arrangement.